

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB
OBJET

**Adoption du
Règlement Intérieur
du Conseil Municipal**

N° D_19_2026 (Direction Générale des Services)

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars à 19 heures 04, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 21 mars deux mil vingt-six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoint au Maire, Mme BENADDA-SHRIDJ, M. BOURDY, Mme CAMACHO, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme DOURET, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. VILLEMIN, Mme YANGO LONGUET, M. BAROUKH, Mme BILLÉ, Mme DESANTE, M. DEYDIER, Mme DOIGNON, M. VATONNE, Mme DJILLALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : M. ESPARRAGA représenté par M. DURAND-BANCEL, Mme LEROY représentée par M. ASFAUX.

Secrétaire de séance : M. MALONGA.

~~~~~

DATE  
D'AFFICHAGE

30 mars 2026

Vu la délibération du Conseil Municipal n°D\_68\_2023 en date du 03 juillet 2023 approuvant le Règlement Intérieur,

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L.2121-8, il appartient au Conseil Municipal d'adopter son Règlement Intérieur dans les six mois qui suivent son renouvellement.

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

33

votants

35

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :**

➤ **D'APPROUVER** son nouveau Règlement d'Intérieur tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
James CHERON